



Monsieur Jacques Mézard  
Président du groupe RDSE  
15, rue Vaugirard  
75291 Paris Cedex 06

Paris, le 1<sup>er</sup> juin 2015,

**Objet :** Loi sur le devoir de vigilance, demande de rendez-vous

Monsieur le Sénateur,

La proposition de loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre a été adoptée en première lecture par l'Assemblée Nationale, le 30 mars dernier. C'est un premier pas essentiel pour la protection des droits fondamentaux. Cette proposition de loi, déposée par le groupe socialiste, n'aurait jamais pu voir le jour sans le dépôt préalable d'une première proposition plus ambitieuse, portée par votre groupe politique dès le 13 février 2014.

Elaborée par les parlementaires du Cercle de réflexion parlementaire pour la responsabilité sociétale des multinationales, créé en décembre 2012, elle vise à demander aux entreprises multinationales de prévenir les violations des droits humains et les dommages à l'environnement qui pourraient découler de leurs activités et à garantir aux victimes un accès effectif à la justice.

La France ne peut plus accepter que des violations des droits humains aient lieu en toute impunité par manquement des entreprises à leur obligation de vigilance sur l'ensemble de leurs activités économiques, opérées via leurs filiales et chaînes de sous-traitance. Par l'adoption de ce texte, elle transposera concrètement les textes internationaux auxquels elle a adhéré, en particulier les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme de 2011 et aux conventions de l'OIT, tout en offrant plus de sécurité juridique à ses entreprises multinationales. Une sécurité à laquelle nous savons que les représentants de grandes entreprises, avec lesquels nous sommes en contact, sont très attachés.

Cette initiative donne à la France un rôle pionnier dans ce domaine alors même que de nombreuses initiatives allant dans le même sens sont en cours en Europe et dans le monde. Au-delà des dispositifs sectoriels déjà existants aux Etats Unis, au Canada, en Suisse ou en Grande Bretagne, la question de la responsabilité des sociétés mères fait l'objet de débats publics et de mesures législatives dans d'autres pays. Une loi sur l'esclavage moderne a été adoptée le 26 mars 2015, au Royaume Uni. Une initiative populaire a été lancée en Suisse sur le modèle de la loi française. Le Danemark a annoncé la création d'un groupe de travail interministériel sur la question des

obligations extraterritoriales. Le Parlement européen a quant à lui adopté le 28 avril une résolution invitant « la Commission et les gouvernements des États membres à envisager des propositions d'élaboration de cadres contraignants qui garantiront l'accès à un recours et à une indemnisation en fonction du besoin et de la responsabilité<sup>1</sup> ».

Enfin, dès juillet 2015, au sein des Nations unies, commenceront les travaux du groupe de travail intergouvernemental dont la mission est d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant pour réglementer les activités des sociétés transnationales conformément à la résolution adoptée par le Conseil des droits de l'Homme le 26 juin 2014.

L'indignation encore vive des citoyens, provoquée par les catastrophes humaines et environnementales comme celle du Rana Plaza, ne saurait rester sans réponse. Cette proposition de loi est soutenue par une coalition inédite d'acteurs de la société civile française, syndicats, ONG de solidarité internationale, de défense des droits humains et de l'environnement, et plus de 190 000 citoyens<sup>2</sup>. Les nombreux membres et sympathisants de nos organisations se mobilisent depuis plusieurs semaines pour interpeller l'ensemble des sénateurs et rassembler une majorité autour de cette proposition de loi qui va dans le sens de l'histoire en permettant d'amener les multinationales à exercer leurs activités dans le respect des droits humains et environnementaux en France comme à l'international.

Nous nous adressons à vous pour vous demander d'exiger l'examen de cette loi à l'agenda de vos travaux. Nous souhaiterions pouvoir vous rencontrer dans les prochains jours pour vous en exposer les enjeux.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de notre considération la plus distinguée.

**Geneviève Garrigos,**  
Présidente, Amnesty  
International France



**Florent Compain,**  
Président, Les Amis  
de la Terre



**Amélie Canonne,**  
Présidente de l'AITEC



**Guy Aurenche**  
Président, CCFD-  
Terre Solidaire



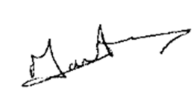
**Laurent Berger**  
Secrétaire Général, CFDT



**Philippe Louis,**  
Président de la CFTC



**Philippe Martinez**  
Secrétaire général de  
la CGT



**Martine Roy,** Trésorière,  
Collectif Ethique sur  
l'Étiquette



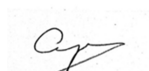
**Geoffroy de Vienne**  
Président, Ethique et  
Investissement



**Cécile Ostria,** Directrice  
générale de la Fondation  
Nicolas Hulot



**Michel Capron**  
Président du Forum  
citoyen pour la RSE



**Pierre Tartakowsky,**  
Président, Ligue des  
Droits de l'Homme



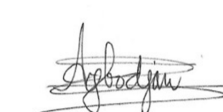
**Michel Grandmougin,**  
Président, Peuples  
Solidaires – ActionAid  
France



**William Bourdon,**  
Président, Sherpa



**Didier Prince-Agbojyan**  
Président, Terre des  
Hommes



Contact : Mathilde Dupré, coordinatrice du Forum citoyen pour la RSE, 4 rue Jean Lantier, 75001, 01 44 82 81 23

<sup>1</sup> <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+MOTION+P8-RC-2015-0363+0+DOC+PDF+V0//FR>

<sup>2</sup> Pétition Avaaz disponible sur le lien suivant :

[https://secure.avaaz.org/fr/petition/Francois\\_HOLLANDE\\_President\\_de\\_la\\_Republique\\_Rana\\_Plaza\\_1138\\_morts\\_le\\_cout\\_de\\_limpunite\\_des\\_multinationales/?pv=58](https://secure.avaaz.org/fr/petition/Francois_HOLLANDE_President_de_la_Republique_Rana_Plaza_1138_morts_le_cout_de_limpunite_des_multinationales/?pv=58)